

adopté

le 30 juin 1970.

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

PROJET DE LOI

autorisant l'approbation de la Convention internationale sur l'exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord, ouverte à la signature à Londres le 1^{er} juin 1967, signée par la France le 26 juillet 1967.

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1035, 1137 et in-8° 233.

Sénat : 233 et 287 (1969-1970).

Article unique.

Est autorisée l'approbation de la Convention internationale sur l'exercice de la pêche dans l'Atlantique Nord, ouverte à la signature à Londres le 1^{er} juin 1967, signée par la France le 26 juillet 1967, dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
30 juin 1970.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

(1) Voir le document annexé au n° 233 (1969-1970), Sénat.